REÇU EN PREFECTURE
le 02/01/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20231214-DC_2023_102

Pyrénées Audoises
Communauté de Communes

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2023-102

Marché de réfection généralisée avec mise au gabarit de la route forestière de Trabalouse en forêt communale de Montfort sur Boulzane

Date de convocation : 8 décembre 2023	**Liste des délibérations affichées le** : 2023		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 51 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 1	Excusés : 22	Autres absents : 10	Votants : 52

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéraza), Elvire ANDREWS (Espéraza), Patrick CAZAUD (Espéraza), François LACROIX (Espezel), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginoles), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoit), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Guy BARGAS (Sainte Colombe sur Guette), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Marc RIVALS (Villefort) à Jacques MAMET (Chalabre)

Excusés : Philippe PARRAUD (Axat), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Eric ASTIER (Corbieres), Claire THENARD (Courtauly), Rose-Marie DAROT (Espéraza), Julie LE MORVAN (Espéraza), Olivier FROMILHAGUE (Espéraza), Patrick EMERY (Galinagues), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Francis SAVY (Mazuby), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Amandine MORENO (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers) et Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne).

Absents : Gaël SAN MARTIN (Espéraza), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Jean POLY (Quillan) et Benoît OLIVE (Roquefort de Sault).

Secrétaire de séance : Serge MOUNIE

Certaines routes forestières situées sur le territoire de la Haute Vallée de l'Aude ont subi des dégradations lors des intempéries de janvier 2020, survenues lors de la tempête Gloria.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/01/2024
Application agréée E-legalite.com
009_DE-011-200043776-20231214-DC_2023_102

Dans le cadre de la compétence de desserte forestière, les principales communes ont sollicité la Communauté de communes des Pyrénées audoises afin de constituer des dossiers de recherche de financement et procéder à la passation des marchés de travaux de remise en état des pistes et de prévention des dégradations dans le temps, par délégation des missions de Maîtrise d'ouvrage.

C'est le cas de la commune de Montfort-sur-Boulzane, pour les routes forestières de la Riviérette et de Trabalouse.

Objet du marché

Marché de Travaux de desserte forestière - Réfection généralisée avec mise au gabarit de la Route de TRABALOUSE en forêt communale de Montfort-sur-Boulzane

Marché passé en Procédure adaptée (art L2123-1 et s. du Code de la Commande Publique)

Le pouvoir adjudicateur est la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises, Maître d'ouvrage délégué par convention avec la commune de Montfort-sur-Boulzane, conformément aux dispositions des articles L. 2422-5 et s. du Code de la commande publique. La procédure de consultation tient compte du montant des travaux estimés pour la réfection de la route forestière de la Riviérette dont la consultation est à venir.

Maître d'Œuvre : Office National des Forêts (ONF) - Unité Territoriale Fenouillèdes

Le marché se compose d'un lot unique, comprenant 4 prestations supplémentaires éventuelles (PSE).

- PSE 1 : Création de deux aqueducs
- PSE 2 : Curage de fossé bordier et curage d'aqueducs existants
- PSE 3 : Traitement de la végétation
- PSE 4 : Création chaussée béton

Durée du marché : Le marché prendra effet à sa date de notification. Le délai d'exécution des travaux est fixé dans l'acte d'engagement complété par l'entreprise et court à compter de la date de l'ordre de service qui prescrira de les commencer (en intégrant la période de préparation).
Date envoi publicité et supports concernés : 24/10/2023 - Plateforme de dématérialisation www.e-marchespublics.com et JAL *L'Indépendant*
Dates des visites sur site pour les candidats : Les 8 et 10/11/2023 (visite facultative)
Date limite de réception des offres : 25/11/2023 à 12h
Date d'ouverture des plis : 27/11/2023
Date de présentation à la commission MAPA pour avis : *01/12/2023*

Nombre et liste des candidats ayant remis une offre : 6

Entreprises- Code Postal / Ville
CHAUVET TP – 11 300 LIMOUX
EURL ALARY Freddy – 11 500 QUILLAN
SASU PLANEL Rémy – 11 500 QUILLAN
BURGAT et Fils – 11 300 COURNANEL
SAS PECH – 66 220 ST PAUL DE FENOUILLET
SARL ROCA - 66 400 CERET

Les dossiers de candidature sont complets.

Cependant, le Détail Quantitatif et Estimatif (D.Q.E.) valant devis présenté au par l'EURL n'est pas conforme aux spécifications techniques des offres de base attendues. L'offre de base étant mentionnée et chiffrée comme une variante dans son mémoire technique, c'est donc cette dernière qui a été retenue pour l'analyse comparative des offres entre les candidats.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/01/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20231214-DC_2023_102

Jugement des offres proposées

Rappel des critères annoncés dans le règlement de consultation
Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1- Prix total des prestations au vu des prix proposés au DQE : 60%

Selon la formule suivante : devis le plus bas / prix de l'offre x 60 = note de l'offre/60

2- Valeur technique au regard des éléments présentés : 40%

Dont moyens humains, techniques et engins mis en œuvre (16), matériaux utilisés et méthodologie (16), et délai d'exécution (8).

Notes pondérées proposées pour les offres des candidats incluant les PSE retenues :
Proposition d'affermissement des PSE :
- PSE 1 : Création de deux aqueducs
- PSE 2 : Curage de fossé bordier et curage d'aqueducs existants

Candidats	Note prix /60	Note qualité technique /40	Note globale	Classement
CHAUVET TP	39,08	38,00	77,08	6
EURL ALARY Freddy	60,00	27,20	87,20	1
SASU PLANEL Remy	55,01	30,40	85,41	2
BURGAT et Fils	48,67	33,60	82,27	4
SAS PECH	46,26	37,31	83,57	3
SARL ROCA	49,54	31,23	80,77	5

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-56 ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2123-1 et L.2422-5 à 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 modifié portant création de la Communauté de communes des Pyrénées audoises, et notamment son article 4 « Compétences » incluant la « mise en œuvre des programmes d'investissement pour le compte des Communes (création ou amélioration des routes ou pistes forestières, reboisement, amélioration, élagages, entretien des parcellaires ...)» ;

Vu la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réfection des routes et pistes forestières suite aux intempéries de la tempête gloria, signée entre la communauté de communes et la commune de Montfort-sur-Boulzane ;

Vu l'avis de la commission MAPA du 01/12/2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté ;

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	51	**Suffrages exprimés**	**52**
Retraits avant vote	0	**Pour**	**52**
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

<u>Article 1 :</u> Le marché de travaux relatif à la réfection généralisée avec mise au gabarit de la route forestière de TRABALOUSE en forêt communale de MONTFORT-SUR-BOULZANE est attribué à l'EURL ALARY Freddy pour un montant de 108 923,00 € HT, et pour les prestations suivantes :
- **Offre de base selon les prescriptions du CCTP**
- **Création de deux aqueducs selon § 5.1 du CCTP**
- **Curage de fossé bordier selon § 6.1 du CCTP et curage d'aqueducs existants selon § 6.2 du CCTP.**

REÇU EN PREFECTURE
le 02/01/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20231214-DC_2023_102

<u>Article 2 :</u> Le Président est autorisé à signer les actes nécessaires à l'exécution du marché de travaux en qualité de maître d'ouvrage délégué, après notification et acceptation par la commune.

<u>Article 3 :</u> Les montants nécessaires à l'opération seront inscrits au budget général de la Communauté de communes des Pyrénées audoises en section d'investissement dans le cadre de travaux pour compte de tiers, en dépenses et en recettes, selon les modalités d'exécutions décrites à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage susvisée.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DES PYRÉNÉES AUDOISES

Acte certifié exécutoire compte tenu

- *de sa transmission en sous-préfecture le* 02/01/2024
- *et de sa publication le* 02/01/2024